



SOCIETE DE GESTION DE L'ENERGIE DE MANANTALI

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN CONSULTANT (CABINET/BUREAU/SOCIETE) CHARGE DE L'ETUDE
POUR RENDRE CONFORME DES DEGAGEMENTS VERTICAUX AU NIVEAU DES TROIS
TRONCONS DE LIGNES HT DU RIMA TRAVERSANT LE FLEUVE SENEGAL

1. La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) a, dans le cadre de ses activités d'investissements a prévu dans le budget le financement de l'investissement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à **l'étude de conformité des dégagements verticaux au niveau des trois tronçons de lignes HT du RIMA traversant le fleuve Sénégal.**

2. La Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), sise à Bamako/Mali a l'intention de procéder, **sur la base d'une méthode de sélection ouverte, au choix d'un Cabinet de Consultants pour l'étude de conformité des dégagements verticaux au niveau des trois tronçons de lignes HT du RIMA traversant le fleuve Sénégal.**

3. Le Cabinet devra fournir des services conformément aux pratiques Internationales reconnues en la matière. Il assurera également les services indépendamment, conformément aux normes Internationales applicables et aux lois et règlements en vigueur dans les pays respectifs de l'espace OMVS.

Les prestations consistent à :

- Faire une étude, proposant des solutions techniques permettant de ramener le dégagement électrique vertical actuel pour l'ensemble des trois tronçons de lignes traversant le fleuve Sénégal à 20 m au minimum durant toute la période des plus Hautes Eaux au-dessus des Plus Hautes Eaux Navigables (PHEN). Compte tenu des contraintes d'exploitation des lignes, il doit proposer également des solutions de mise en œuvre permettant de minimiser les impacts de l'exécution des travaux sur la continuité du service de fourniture d'électricité sur le RIMA ainsi que les impacts environnementaux. Cette étude indiquera les coûts d'investissement des solutions proposées ;
- Préparer le Cahier de Charges Techniques ;
- Élaborer le DAO ;
- Assister le Comité de Suivi dans les phases de lancement du DAO et de passation du marché pour la réalisation des travaux ;
- Produire les documents contractuels ;
- Élaborer les TdR pour la mission de contrôle et de surveillance des travaux.

4. La Direction Générale de la SOGEM invite les Candidats (Cabinets/Sociétés) qualifiés et ayant une expertise confirmée dans le domaine, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

5. Les Consultants doivent avoir les qualifications et/ou répondre aux exigences suivantes :

- Etre un Cabinet ayant acquis une expérience d'au moins 15 ans d'expériences similaires ;
- Etre un Cabinet de Consultants capable de mobiliser une équipe d'experts de haut niveau pour la mission et ayant chacun une expérience confirmée avec des références solides dans le domaine des missions similaires.

Pour ce faire, les Consultants intéressés doivent justifier qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services tout en fournissant les documents suivants :

- Une lettre de déclaration de Manifestation d'Intérêt du candidat faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts ;

- Les références du candidat dans le domaine des études de raccordement et d'exploitation de systèmes électriques de façon générale et des études de dégagements verticaux des lignes de façon spécifique en spécifiant **pour chaque mission effectuée dans le passé** :

- le nom du bénéficiaire ;
- la période de la mission ;
- le coût de la mission ;
- une attestation émise par le bénéficiaire de la mission ou tout autre document qui confirme la réalisation de la mission.

La SOGEM se réserve le droit d'exiger ou de chercher, si nécessaire, des informations supplémentaires pour vérifier/confirmer la régularité et l'authenticité des informations et documents fournis pendant l'examen des dossiers.

Seules les missions qui font l'objet d'attestations émises par les bénéficiaires seront prises en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC), telle que décrite dans le Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016. La liste restreinte sera également élaborée en application des dispositions dudit manuel. Le nombre de candidats à retenir sera de trois (3) à six (6).

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des clauses 1.5 « Conditions de participation aux marchés de la SOGEM » et 1.7 « Principes d'éthique et d'intégrité-Sanctions » du Manuel des Procédures des Marchés de la SOGEM, Edition Février 2016 sont applicables.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables, de 8 heures à 16 heures, à l'adresse suivante : Direction Générale de la Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM), ACI 2000 BP E 4015, Bamako, République du MALI/Tél : + (223) 20 23 32 86, E-mail : amadou.dembele@sogem-omvs.org ; karass.kane@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org.

9. Les manifestations d'intérêt, en langue française, doivent être déposées, au plus tard le **mardi 10 janvier 2023, à 16 heures précises (heure de Bamako) avec la mention « Sélection d'un Consultant pour l'étude de conformité des dégagements verticaux au niveau des trois tronçons de lignes HT du RIMA traversant le fleuve Sénégal »**, aux adresses ci-après :

a) **Direction Générale de la Société de Gestion de Manantali (SOGEM)**
Adresse : ACI 2000 Parcelle n° 2501-, Bamako, République du MALI
Tél : + (223) 20 23 32 86/20 23 26 57/Secrétariat du Directeur Général, 3^{ème} Etage
Bamako, République du MALI

Ou

b) **courriel suivants** : amadou.dembele@sogem-omvs.org ; karass.kane@sogem-omvs.org et seydou.sidibe@sogem-omvs.org

Fait à Bamako, le jeudi 24 novembre 2022

Le Directeur Général de SOGEM,
Mohamed Mahmoud SID'ELEMINE.

